

FEDERATION FRANCOPHONE BELGE DE NATATION a.s.b.l.

Avant - Programme

District: Bruxelles-Capitale et Brabant Wallon

Rédigé le : 02/09/2020

Club organisateur : **District BCBW** affilié à la F.F.B.N.
Nom de la Fête : **Championnats District BCBW I**
Jour, date et heure : **Dimanche 4 octobre 2020**
Lieu: **Piscine du Blocry, Rue du Castinia, 1348 Louvain-la-Neuve** Fête par invitation.

Fête organisée sous les règlements de la Fédération Francophone Belge de Natation
Le programme sera établi en fonction des temps d'inscription

Inscriptions à envoyer chez : **Eliane Hartog** Jusqu'au: **29 septembre 2020**
Rue : **Rue Victor Horta 17, bte. 2** Code postal: **1348** Commune: **Louvain-la-Neuve**
Téléphone: **0478/364213** E-mail : **hartog.eliane@gmail.com**

N° de l'épreuve	Heure	Désignation de l'épreuve Distance, style, catégorie Programme du dimanche 4 octobre 2020	Prix affectés à l'épreuve
	09h00	Ouverture des portes - Echauffements	
	10h00	Formation du Jury	
	10h30	Courses	
01	10h30	100 m Papillon Messieurs (11/12-13/14-15/16-17/+)	8x3
02		200 m Papillon Dames (13/14-15/16-17/+)	6x3
03		100 m 4 Nages Messieurs (11/12-13/14-15/16-17/+)	8x3
04		100 m Brasse Dames (11/12-13/14-15/16-17/+)	8x3
05		50 m Brasse Messieurs (13+)	1x3
06		50 m Dos Dames (13+)	1x3
07		50 m Dos Messieurs (13+)	1x3
08		400 m Nage Libre Dames (11/12-13/14-15/16-17+)	8x3
09		400 m Nage Libre Messieurs (11/12-13/14-15/16-17+)	8x3

Piscine m, couloirs

Le District se réserve le droit de supprimer les engagements les plus faibles pour conserver une heure convenable de fin de compétition. Les clubs seront avisés largement à temps d'un éventuel changement.

Pour le club, le Président :

Approuvé par le District BCBW,
Le président ou le Secrétaire,

Juge-Arbitre : Stéphane Frantzen (CNSW)
Starter : Geneviève Mertens i(JOD)

Eliane Hartog



Fédération Francophone Belge de Natation

Protocole pour l'organisation de compétitions de natation





Attention : le protocole proposé peut être revu suivant les différentes décisions prises par le CNS.

Le protocole ci-dessous est le minimum « vital » instauré par la FFBN. Toutefois, si l'infrastructure sportive ne permet pas la mise en place des règles instaurées, le club organisateur est invité à prendre contact avec le Directeur administratif (d.leclercq@ffbn.be) pour évaluer les possibilités organisationnelles.

A. GENERALITES

Préambules.

Le respect des règles de base en matière de sécurité sanitaire est de la responsabilité de tout un chacun.

Le juge-arbitre pourrait exclure, s'il le juge utile, toute personne (ou tout groupe) qui ne se conforme pas strictement à ces règles.

Toutes les personnes (nageur, officiel, bénévoles, entraîneurs, parents, ...) qui présentent le moindre symptôme, restent à la maison.

1. Participation des groupes à risques

À l'heure actuelle, il est déconseillé aux personnes appartenant aux groupes à risques de participer ou d'assister à un événement. Cela concerne à la fois les participants actifs, les officiels et les bénévoles de l'organisation.

L'organisateur s'engage à s'assurer que les volontaires plus âgés puissent aider dans des conditions sécuritaires.

2. Durée

Les avant-programmes seront rédigés de façon à ce que la compétition totale dure au maximum 4 heures (échauffement non compris), à l'exception de Ethias Swimming Trophy, des Championnats FFBN et du CB petit bassin.

Afin de respecter la durée et de limiter l'afflux de personne au sein de l'infrastructure, il est conseillé aux clubs organisateurs, au préalable, de :

- Soit limiter le nombre d'inscriptions par nageurs
- Soit limiter le nombre de nageurs participants
- Soit de limiter le nombre de séries par courses.

3. Programme

Le club organisateur est responsable pour la rédaction de l'avant-programme de compétition. Dans un premier temps, les relais ne sont pas autorisés.

4. Facilités

Le club organisateur désignera un responsable Corona.

Celui-ci est responsable pour le bon déroulement et l'application correcte de toutes les mesures d'hygiène et d'organisation.

Il est de la responsabilité du juge arbitre de prendre contact avec ce responsable dès son arrivée à la piscine afin de s'assurer que les mesures sont connues et respectées.

Si aucun responsable Corona n'a été désigné, la compétition sera annulée.

Le club organisateur prévoira suffisamment de gel hydroalcoolique. Des points de désinfection des mains devront être prévus à des endroits réguliers.

Les installations sanitaires seront pourvues de gel désinfectant et de suffisamment de papier toilette.



5. Cafétaria et stands

→ Cafétaria en exploitation externe:

Le club organisateur n'est pas responsable pour la mise en application des recommandations de l'HORECA.

Il est de la responsabilité de l'exploitant de veiller à ce que les mesures prescrites par le Conseil National de Sécurité soient respectées.

→ Cafétaria en exploitation interne

Le club organisateur est responsable de la mise en application des recommandations HORECA prévue par le Conseil National de Sécurité.

<https://economie.fgov.be/fr/publications/guide-pour-un-redemarrage-sur>

Attention, le port du masque est obligatoire pour les déplacements au sein de cet espace et le traçage doit être assuré (une fiche spécifique est disponible sur le site <https://economie.fgov.be/fr/>).

→ Stands

Le club organisateur peut prévoir l'installation de stands de promotion ou de vente tels que vêtements et autres. Dans ce cadre, le club organisateur s'assure d'obtenir l'autorisation des autorités compétentes. Il veillera à se conformer, bien entendu, à toutes les règles légales de ventes et de protection sociales.

6. Port du masque.

Partout dans l'infrastructure, il est obligatoire pour les non-nageurs à partir de 12 ans de porter un masque.

Partout dans l'infrastructure, il est obligatoire pour les nageurs à partir de 12 ans de porter un masque, excepté au bord de la piscine.

7. Arrivée des participants.

Dans la mesure du possible, les nageurs, entraîneurs, officiels entrent par une entrée séparée du public en respectant les distances de 1m50 et les gestes barrières.

Dans d'autres cas, en entrant dans le bâtiment, le public et les nageurs doivent être séparés : d'abord les nageurs entrent et le public attend à l'extérieur. Ce n'est qu'une fois que les nageurs sont tous à l'intérieur que le public est autorisé à son tour. Pendant l'attente, le respect de la distance de 1m50 est obligatoire.

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur de l'infrastructure.

Tous les nageurs, entraîneurs, officiels, bénévoles, parents/accompagnateurs doivent se laver les mains avec du gel hydroalcoolique en entrant dans l'infrastructure.

Le club organisateur s'assurera, d'une manière ou d'une autre, de la mise à disposition du gel hydroalcoolique pour le lavage des mains des différents participants.

Pour le public, il est recommandé de mettre en place un système de réservation et/ou de procéder à des ventes de tickets d'entrée préalablement au jour de l'évènement.

Le public se positionne obligatoirement dans les gradins ou à défaut à l'endroit qui lui est réservé. En aucun cas, les participants et le public ne peut-être mélangé.



8. Circulation.

Prévoir un plan de circulation dans l'infrastructure avec un affichage multiple et précis.

9. Modèle de risque d'événement Covid

Il est impératif que les clubs organisateurs filtrent l'événement à l'avance via le modèle de risque d'événement Covid (<https://www.covideventriskmodel.be/>). Cet outil sert de référence aux autorités locales dans l'octroi des autorisations pour l'évènement. Il appartient à l'organisateur d'introduire les données dans l'outil et d'en transmettre les résultats à l'autorité communale. Une évaluation positive de la matrice n'est qu'une indication et non une autorisation automatique.

Une copie de cette évaluation devra être transmise à la FFBN.

Il est impératif de prendre préalablement contact avec les autorités communales compétentes afin de vous s'assurer d'être dans les bonnes conditions d'organisation.

B. LA PISCINE.

1. Bord de piscine.

Par bord de la piscine, il faut entendre l'entièreté des plages derrière les plots de départ et au niveau des virages. Ainsi qu'une zone d'une largeur de 1m50 minimum sur toute la longueur de la piscine. Les emplacements assis (bancs &/ou chaises) au-delà de cette zone ne sont pas considérées comme « bord de la piscine ».

Sont admis au bord de la piscine:

- Les nageurs venant de la chambre d'appel (pas plus de 2 séries à l'avance)
- Les nageurs qui viennent de nager leur course
- Les entraîneurs, maximum un entraîneur par dix nageurs
- Les officiels selon la composition du jury.
- Les sauveteurs, surveillants et un responsable médical
- Les membres du comité organisateur
- Le médecin contrôleur et les chaperons dans le cadre d'un contrôle anti-dopage

Durant la période Corona, les entraîneurs reprendront les tâches des délégués dans la piscine.

Entraîneurs, officiels, sauveteurs, surveillants et public portent obligatoirement un masque.

A chaque (nouvelle) entrée dans la piscine les mains doivent préalablement être désinfectées. Le club organisateur désignera une personne pour veiller au respect de ces consignes.

2. Chambre d'appel.

Pour éviter un afflux trop grand de nageurs en même temps dans un espace restreint, la création d'une chambre d'appel est fortement déconseillée.

Si l'espace de l'infrastructure le permet, la chambre d'appel sera une zone délimitée qui servira d'espace d'attente pour les nageurs juste avant le départ.

L'étendue de cette zone d'appel est déterminée par le nombre de couloirs utilisés avec un nombre maximum de 10 nageurs. Pas plus de 2 séries à l'avance peuvent se trouver devant la chambre d'appel.

Le port du masque reste obligatoire à la chambre d'appel pour toutes les personnes à partir de 12 ans, nageurs compris.

La distance de 1m50 doit être respectée dans cette zone si les nageurs ont 12 ans ou plus.



Afin d'assurer cette distance des marquages seront obligatoirement apportés au sol et/ou au mur. Des chaises sont interdites dans la zone d'appel.

Les nageurs attendent leur tour en tenue de natation ou en tenue vestimentaire et sandales de bain.

Les nageurs seront en possession d'un sac afin d'y enfermer tenue vestimentaire, sandales et autres objets lorsqu'il se trouver derrière le plot de départ.

3. Emplacement.

Des délimitations sont obligatoirement prévues pour les entraîneurs, de même pour le juge arbitre, starter, juge d'arrivée et juges de nage. Cette délimitation se fait par des marquages au sol éventuellement complétées par des barrières nadars et des marquages muraux.

Dans la mesure du possible, le club organisateur délimitera une zone de « placement » par club de manière à éviter que les différentes « bulles » ne soient en contact (si possible en dehors des plages).

D'une manière générale, on évitera les déplacements inutiles. Règle de base : les nageurs restent assis au sein de leur « zone/bulle ».

Il est conseillé au club organisateur d'envoyer au préalable un plan de base aux différents clubs participants.

4. Circulation des nageurs.

Les nageurs qui se rendent aux plots de départ ne peuvent croiser les nageurs qui viennent de nager. Afin d'éviter cela, un côté de la piscine servira à se rendre au départ, l'autre à quitter la piscine. Ceci sera clairement signalé par des marquages au sol et/ou marquages muraux (flèches)

5. Matériel

L'utilisation de seaux et bacs de rangement est interdit.

L'utilisation par les nageurs de planches, palmes, pull-boy, plaquettes, ... est interdit.

Des chaises pour officiels sont autorisées moyennant indication claire que les nageurs ne peuvent pas s'en servir.

Ces chaises doivent être désinfectées après chaque partie de la journée.

6. Public.

Suite aux décisions du Conseil National de Sécurité, un public de maximum 200 personnes est autorisé en intérieur et ce à partir du 01/09/2020.

La notion de public ne comprend pas les sportifs et leur staff, ni les officiels et les personnes nécessaires à l'organisation.

Le port du masque est obligatoire en toute circonstance.

Le public se répartira évidemment de façon maximale selon l'espace disponible.

Le club organisateur est lui-même responsable pour déterminer le nombre de spectateurs, ceci en fonction de la surface disponible et à condition du respect de la règle d'un spectateur par nageur inscrit. Les règles de distanciation sociale doivent être respectées au sein du public sauf pour les personnes issues de la même bulle sociale.

7. Vestiaires.

Il est conseillé de désigner, dans la mesure du possible, une cabine collective par club.

Les vêtements de ville et sacs devront, dans la mesure du possible, rester dans cette cabine.

Les cabines devront être désinfectées avant et après utilisation.



8. Dopage.

Le club organisateur doit prévoir un local pour le contrôle anti-dopage éventuel.

Ce local doit, en principe, être pourvu d'une table, de deux chaises, une poubelle et une toilette individuelle et permettre un contrôle en toute discrétion.

Des chaises supplémentaires devront être installées pour les nageurs en attente du contrôle de façon à garantir la distanciation sociale de 1m 50.

Le club organisateur prévoira des bouteilles d'eau en suffisance.

Dans le cadre du contrôle d'un nageur mineur, un parent ou tuteur légal pourra l'accompagner dans l'espace dédié au contrôle anti-dopage et ce pendant toute la procédure.

Les nageurs, les accompagnateurs de ceux-ci et les chaperons devront obligatoirement porter le masque.

C. ECHAUFFEMENT

Les nageurs peuvent s'échauffer avec maximum 20 nageurs par couloir en bassin 25m, ou 40 nageurs par couloir en bassin 50m.

L'échauffement peut se dérouler en séances de 30 minutes avec un maximum de 3 séances.

Cette règle détermine donc le nombre maximum de nageurs par compétition.

Le club organisateur désignera des couloirs et un créneau horaire par club, tout en tenant compte du nombre de nageurs inscrits par club. Les sprints de départs se feront également dans le(s) couloir(s) attribué(s) au club.

D. PENDANT LA COMPETITION.

Les signaux de départ tant du juge arbitre que du starter peuvent être donnés par signal de départ électronique ou via un système de klaxon « Fox40 ».

L'usage du sifflet classique reste d'application.

Il est de même pour les chronométreurs lors des courses de 800m et de 1500m.

Lorsque deux starters sont désignés avec usage d'un chronométrage électronique, les courses seront divisées en deux parties. Le premier bloc est effectué par le starter 1 et le deuxième bloc par le starter 2. Le dispositif de départ sera alors désinfecté entre les deux blocs.

Ex : le programme contient 20 courses. Les courses 1 à 10 sont effectuées par le starter 1 ; les courses de 11 à 20 par le starter 2. Le dispositif de départ est désinfecté entre la course 10 et 11.

Entre les séries les nageurs restent dans l'eau, afin d'éviter le croisement entre ceux qui arrivent et ceux qui prennent le départ. Pour le départ en dos, le nageur arrivant reste dans l'eau et se tient le long de la ligne à distance pendant la procédure de départ de l'autre série.

Les nageurs qui arrivent au plot de départ rangent leurs sandales et autres effets personnels dans un sac fermé.

Après le départ de la série suivante, les nageurs sortent rapidement de l'eau. Ils reprennent leurs effets personnels et retournent directement auprès de sa zone de « placement » club.

Il est interdit aux nageurs de se rendre dans les tribunes ou espace dédié au public pendant toute la durée de la compétition.

Seul le nageur de la série « en attente » peut se trouver derrière les plots de départs.

Rappels des mesures de sécurité ; le nageur s'abstiendra de toute forme de « crachat » avant et après la course (en ce compris les rinçages de bouche et « brouillards »). A l'issue de la course, le nageur s'empêchera de tout contact physique avec un autre nageur (serrage de main, tape amicale, bises, etc, ...).



Pour éviter un afflux trop grand de nageurs en même temps, les cérémonies protocolaires sont interdites.

Les médailles devront être remises à l'issue de la compétition au délégué du club à une table prévue à cet effet. Dans la mesure du possible, cette table ne doit pas se trouver au bord de la piscine.

E. LE JURY DES OFFICIELS.

Tous les officiels portent obligatoirement un masque dès leur arrivée dans l'infrastructure sportive et pendant la durée de la compétition à l'exception du juge-arbitre et starter. Ces derniers porteront le masque dans les périodes plus longues de procédure de départs et durant les pauses notamment.

Les officiels doivent porter des chaussures de sport propres ou des sandales de bain. Les pieds nus ne sont pas autorisés.

Les officiels pourront ranger leurs vêtements de ville dans un casier.

La réunion du jury doit se dérouler, dans la mesure du possible, dans un local permettant la distanciation sociale. Dans tous les cas, le port du masque y est obligatoire.

Pas d'échange de prêt ou d'échange de matériel.

Si un catering est prévu, celui-ci doit répondre aux mesures d'hygiène. (ex. gobelets plastiques).

Des stages et des épreuves pratiques pour candidats officiels peuvent être prévus.

Chaque candidat officiel doit respecter les mêmes règles que précisés ci-dessus pour les officiels.

Composition du jury

La composition réglementaire minimale est déterminée par la version actuelle du règlement sportif.

Pour toutes les compétitions avec chronométrage électronique, en bassins 25 en 50m:

- 1 Président
- 1 juge arbitre
- 2 juges de nage (juge arbitre et starter fonctionnent également comme juge d'arrivée)
- 1 starter
- 1 secrétaire de jury
- 1 chronométreur /couloir + 3 chronométreurs volant
- 1 juge de virage /2 couloir (5 couloirs = 3)
- 1 responsable chambre d'appel

Pour toutes les compétitions sans chronométrage électronique, en bassin 25 et 50m

- 1 juge arbitre
- 2 juges de nage
- 1 starter
- 1 secrétaire de jury
- 1 juge à l'arrivée (juge arbitre et starter fonctionnent également comme juge d'arrivée)
- 1 chronométreur /couloir + 3 chronométreurs volants
- 1 juge virage / 2 couloirs* côté virage (5 couloirs = 3)
- 1 responsable chambre d'appel



* pour 800/1500m: 1 juge virage obligatoire par couloir (aussi pour présenter les plaques aux nageurs) côté virage dont 1 sur 2 peut être remplacé par un candidat-officiel (ou un officiel chronométrateur)

Pour les longues distances, (800/1500m) les chronométrateurs utilisent une sonnette ou un signal électronique pour annoncer le dernier virage avant l'arrivée ou, à défaut, simplement le sifflet classique.

Les clubs devront inscrire les officiels lors du dépôt des inscriptions. Le juge-arbitre fera la composition du jury avant la compétition et l'organisateur informera les clubs de ce jury au préalable.

Lors de sa séance du 27/08/20, le Conseil d'Administration de la FFBN a décidé de suspendre jusqu'au 31/12/20 l'amende pour absence d'officiel et de ce fait le système de bonus/malus.

Toutefois, la règle concernant le nombre d'officiels par club à mettre à disposition du juge-arbitre reste d'application.

Sources et aides:

- Protocole de la phase 4 pour les sports « indoor » de la Ministre des Sports en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Protocole piscine de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Wallonie, AES et AISF
- Protocole de la phase 4 pour les événements sportifs à partir du 1^{er} juillet 2020 de la Ministre des Sports en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Informations de la Vlaamse Zwemfederatie (VZF).
- Informations de l'Association des Etablissements Sportifs (AES)
- Informations de l'Association Interfédérale des Sports Francophones (AISF)